

AR Prefecture

063-216303537-20250208-2025_02_06-DE
Reçu le 10/02/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 6
- votants 6
- absents 4
- exclus 0

L'an Deux Mil Vingt -cinq, le 08 février à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, convoqué en urgence le 6 février 2025 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 06 février 2025
Date d'affichage : 06 février 2025

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent excusés : Pierre BLANCHARD, Daniel ROMEAS a donné procuration à Yvette VOISSET, Daniel OLLEON a donné procuration à Jean-Luc MONGHEAL ;

Absente : Paule BLANC-PAGET

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération : 06 - 2025

Objet : demande subvention DETR 2025 pour travaux de voirie

Mme le Maire présente au Conseil les devis établis par l'entreprise CHEVALIER, Brioude, concernant la Rue du Sous-Cailloux, devant le Collège, chemin de St Eloy, chemin et village de la Collange, rue de la Prévoyance, rue de l'ancienne Ecole (Recolles) et chemin du Sapt pour un total de 241 550.00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir :

Transfert matériel	5 000.00 € HT	6 000.00 € TTC
Le Chemin de St Eloy	40 310.00 € HT	48 372.00 € TTC
Devant le Collège	50 260.00 € HT	60 312.00 € TTC
Recolles : rue de l'Ancienne Ecole	3 000.00 € HT	3 600.00 € TTC
TOTAL	98 570.00 € HT	118 284.00 TTC

Mme le Maire précise le montant des subventions attendues :

Subvention FIC 40 % : 37 428.00 €

Subvention DETR 30 % : 29 571.00 €

Total : 68 999.00 €

Participation communale : 29 571.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal valide cette proposition pour l'octroi de la DETR.

Le Secrétaire

Jacques THABOUILLOT



Le Maire

Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 février 2025
et publication ou notification du 10 février 2025

